

Monsieur le Président.

Nous avons constaté à notre regret des scènes de confusion lors de la dernière séance du Conseil intercommunal en ce qui concerne le préavis 2/25. Sans mettre en cause la décision sur ce préavis (amendé), nous nous interrogeons sur les procédures du règlement du Conseil qui ont permis l'introduction en dernière minute d'amendements de substance.

Selon l'Art. 69, les amendements à une décision « doivent être présentés par écrit ou dictés au secrétaire avant d'être mis en discussion ». Nous ne mettons pas en cause votre décision d'admettre l'amendement et le sous-amendement en question ; néanmoins, nous constatons que cette disposition du règlement ne permet pas une discussion sereine et bien informée, ni une réponse raisonnée des représentants du Codir.

Les délégués soussignés, usant de leur droit d'initiative selon l'Art. 55c du Règlement du Conseil Intercommunal proposent les modifications suivantes du Règlement :

**Art. 64** Les commissions doivent déposer par écrit, leur rapport sur le bureau du Conseil au moins **10 jours** avant la séance.

*[N.B. cette modification correspond au délai prévu dans l'Art. 9 des Statuts. Nous sommes conscients que le délai de transmission de préavis aux commissions doit être revu par le Codir en conséquence.]*

**Art. 69 al. 2**

Ils doivent être présentés par écrit ou dictés au secrétaire avant d'être mis en discussion. **Ils sont mis à disposition de tous les conseillers présents sous forme écrite. Sur demande de cinq conseillers ou du Codir, le Président suspend la séance afin de permettre aux conseillers d'en prendre connaissance et, le cas échéant, de permettre au Codir de prendre position.**

Afin de regagner de la sérénité dans nos débats, nous proposons au bureau du Conseil d'appliquer ces modifications par dérogation dûment validée par le Conseil intercommunal, avant la validation formelle de la modification du Règlement par le département cantonal compétent (Art. 100 du Règlement)

**Crans le 23 juin 2025 :**



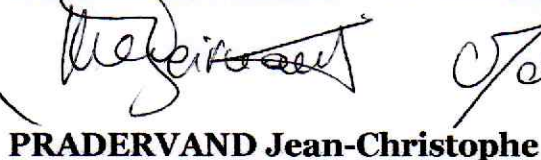
AUBRY Jean-Daniel

BEIRNAERT Karine

MOTA Carlos



NUSSBAUM Isabelle



PRADERVAND Jean-Christophe



MIDDLETON Robert

MIDDLETON Robert